Cadre de l'étude :
la Convention Auvergne THD

- Objet : engager des études de faisabilité sur les aspects techniques, juridiques et financiers afin d'arrêter en commun les principes fondateurs du schéma haut et très haut débit pour l'Auvergne
- Signataires : la Région + les 4 Départements + 6 Agglomérations (CA Bassin d'Aurillac, ClermontCo, CA Moulins, CA du Puy en Velay, CA Montluçon et CA Vichy Val d'Allier) + l'État + la Caisse des Dépôts (sur la première partie de l'étude).

- Suivi de l'étude : assuré par un Comité technique comprenant tous les partenaires
- Réunions avec quelques collectivités non partenaires de l'étude pour faire connaître la démarche et prendre en compte les préoccupations locales :
    - Syndicat Intercommunal de Développement Economique Allier – Allagnon
    - Pays d'Issoire Val d'Allier Sud,
    - Riom communauté
    - SMADC - Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles
    - Communauté de communes du Pays de Saint-Flour et Ville de Saint-Flour

Une réalité : 100 % de l'Auvergne en Haut débit…
Un défi à relever pour les Auvergnats : l'élévation des débits en Auvergne et le Très Haut Débit

- **L'enjeu est équivalent à celui de l'électrification de la France dans les années 30 ou du déploiement du réseau téléphonique commuté dans les années 70**
  - mais le contexte règlementaire est fondamentalement différent (marché régulé, article L1425-1 du CGCT).

- **C'est un dossier aussi important pour l'avenir de nos territoires urbains et ruraux que le fer ou les routes !**

- **Selon les économistes, le secteur des TIC permettrait de générer un demi voire un point de croissance additionnel par an :**
  - 1/3 par la mise en œuvre dont notamment les investissements dans les infrastructures, leur exploitation, etc.
  - 2/3 par l'utilisation des TIC par les différents secteurs économiques.

Un nouveau défi à relever ensemble : l'élévation des débits en Auvergne…

La montée en débit pour les Auvergnats = un **enjeu très court terme** assimilable à celui qui a prévalu à la mobilisation régionale pour la couverture des zones blanches avec le PPP Auvergne Haut Débit.

- Interpellations des élus locaux de plus en plus fréquentes (courriers, réunions publiques, etc) sur l'insuffisance des débits actuels.
- Une maturité de marché très forte : 3 semaines après l'ouverture d'un site technique (TPST) ➔ 40 % de taux de pénétration d'abonnement au haut débit.
- L'accès au haut débit est un des premiers critères observés par les jeunes ménages dans leur choix de lieu d'habitation.
- Une nécessaire cohérence avec nos politiques publiques et les initiatives des acteurs privés :
  - Quelques exemples : les ENT, les télécentres, les visioguichets, la e-administration ou la dématérialisation des procédures.
  - De nombreux champs à investir, sources de croissance : FOAD (formation ouverte et à distance, e-Santé (maintien ou hospitalisation à domicile, télédiagnostic, télémédecine), culture, etc.
  - Les industries de l'image : TV HD (➔ 3D).

Un nouveau défi à relever ensemble : le Très Haut Débit ciblé…

Le Très Haut Débit à usages professionnels (nécessitant la fibre optique jusqu'à la salle informatique) :

- un **enjeu court terme** pour la pérennité et la compétitivité de certaines entreprises et de secteurs d'activité ciblés (enseignement supérieur recherche, santé).
- un **enjeu moyen et long terme** pour les autres PME.
  - Quelques exemples :
    - Une PME sous-traitante de la filière aéronautique à laquelle le donneur d'ordre impose subitement un raccordement très haut débit (pour des besoins de CAO notamment) sous peine de sortie du carnet de commande.
    - Une entreprise multi sites qui monte un réseau étendu entre son siège site serveur et ses sites secondaires.
    - Un potentiel d'accueil de nouvelles PME issues de la filière TIC, source de créations d'emplois : fournisseurs d'accès internet locaux, hébergeurs (salles blanches, logiciels accessibles en mode ASP càd locatif, etc).
    - Mise en œuvre de nouveaux usages durables : visioconférence, outils de travail collaboratif, etc.

La montée en débit passe par le déploiement de fibres optiques

- **Les experts s'accordent à dire que le rapprochement de la fibre optique des utilisateurs – entreprises ou grand public – est la clé :**
  - Pérennité, évolutivité et stabilité de cette technologie.
  - La montée en puissance des réseaux mobiles sans fil ainsi que la télévision numérique terrestre passe par des disponibilités de collecte et de desserte optiques renforcées.

- **L'inconvénient = le coût ! ➔ nécessité de priorisation et de péréquation entre territoires plus ou moins denses, entre enjeux à court, moyen et long terme.**
  - Coût de raccordement en fibre optique des 620 000 foyers auvergnats et des 111 000 entreprises estimé à 1,5 Md d'Euros dans une étude conduite par la Région en 2007 ➔ nécessité de **cibler les interventions** mais, l'objectif **doit rester la fibre à l'abonné (FTTH) pour tous.**

L'éligibilité des réseaux numériques aux fonds européens

- Le Schéma auvergnat est conduit en **cohérence avec le document de mise en œuvre du volet TICS de la Commission Européenne** (juin 2008) **et sa transcription dans la circulaire de la DIACT** en date du 19 janvier 2009 et **la circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2009** :

  - Tout projet émargeant à des fonds FEDER devra avoir fait l'objet préalablement d'un **schéma directeur de cohérence régionale**.

Une approche priorisée et progressive basée sur la péréquation territoriale et la compétitivité de l'Auvergne

Schéma articulé autour de 2 axes :

- Axe 1 : le « FTTH ciblé », ou la fibre optique jusqu'à la parcelle ou au bâtiment.
    - le raccordement des zones d'activités économiques prioritaires au plan départemental et régional selon des critères définis ensemble (indépendamment du SRPA) ;
    - le raccordement des principaux sites administratifs ainsi que des sites spécifiques liés à la santé, à l'enseignement et à la recherche.
- Axe 2 : le rapprochement de la fibre optique des utilisateurs résidentiels ou professionnels hors ZAE en visant l'amélioration de l'éligibilité (ou DSL augmenté) pour ces derniers lorsqu'ils habitent dans un rayon modulable autour de ces ZAE prioritaires (25 à 30 km en visant 80 % d'éligibilité au 8 Mb/s sur le périmètre des Agglomérations et hors ce périmètre).

Axe 1 : Répartition des sites fibrés

Priorité 1 (P1), 2 (P2) et 3 (P3) par opportunité du tracé

Scénario de référence	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Total Auvergne
NRA à fibrer	46	48	38	73	205
Sous Répartitions à fibrer	113	107	142	179	541
ZAE P1 et P2/ Entreprises	27 / 955	7 / 497	25 / 669	28 / 527	87 / 2648
Lycées / collèges	40 / 40	20 / 32	30 / 38	24 / 27	114 / 137
Hôpitaux et cliniques P1 / P3	19 / 8	15 / 1	16 / 0	20 / 0	70 / 9
Sites administratifs P1 / P3	35 / 33	12 / 24	10 / 10	0 / 9	57 / 76

Axe 2 : Synthèse Auvergne

- amélioration de l'éligibilité -

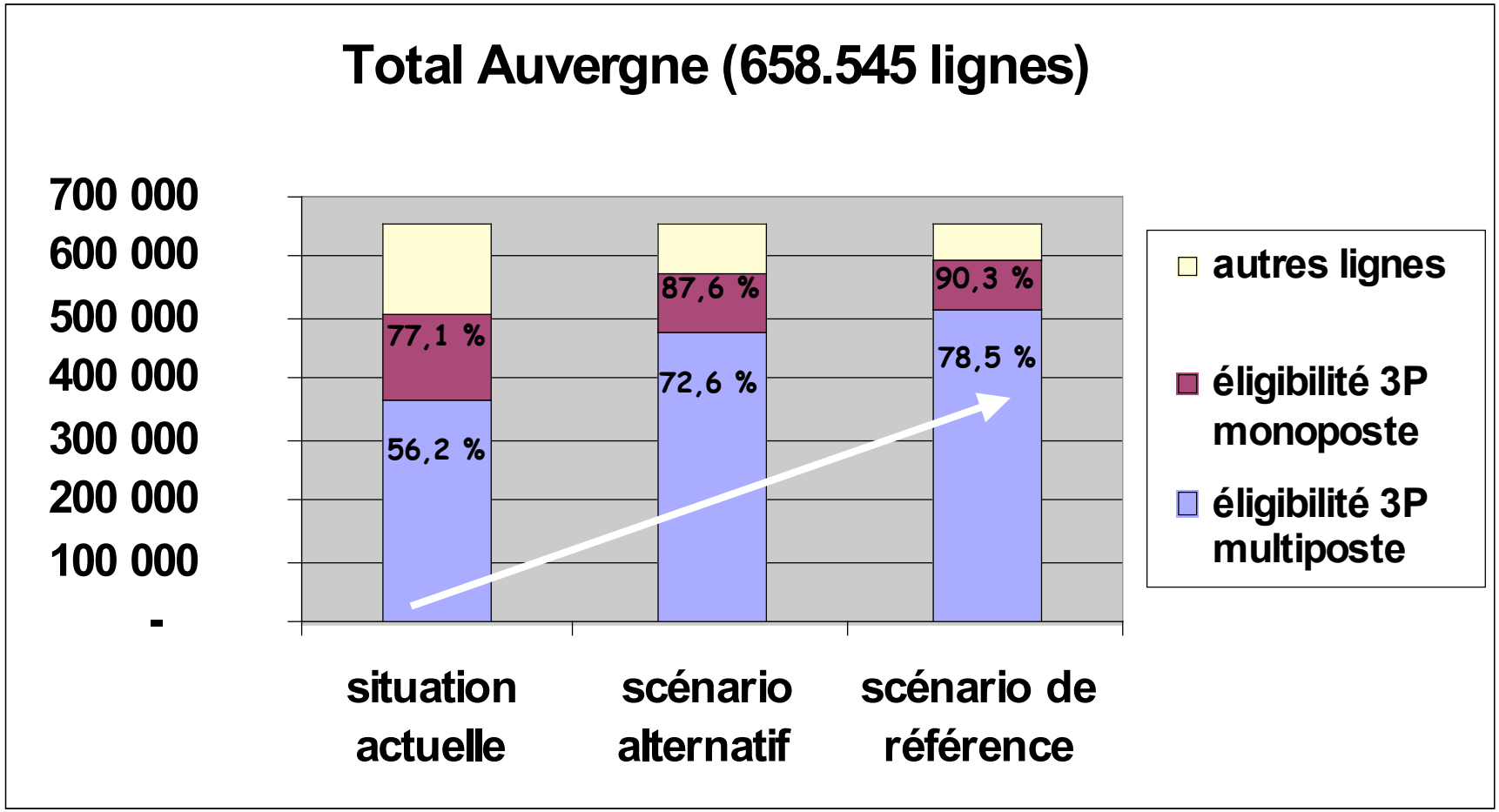

Évaluation du projet

- Sur une durée de 24 ans :
  - Investissement scénario de référence : 261 M€
  - Exploitation : 67 M€

- Montage envisagée : Partenariat Public Privé
  Syndicat Mixte